

panorapresse.ouest-france.fr

Argentan. Un ancien chef de cuisine de lycée jugé pour agressions sexuelles sur une collègue

5-6 minutes

Un ancien chef de cuisine de lycée jugé pour agressions sexuelles sur une collègue

Un quadragénaire a comparu ce 17 mars pour agressions et harcèlement sexuels aggravés au sein d'un lycée d'[Argentan](#). Le parquet a requis 30 mois de prison contre le prévenu.

Un quadragénaire de [Moulins-sur-Orne](#), à l'époque des faits, chef cuisinier dans un lycée d'[Argentan](#), a comparu ce mardi 17 mars devant le tribunal correctionnel de la localité pour des faits d'agression sexuelle et harcèlement sexuel, aggravés par sa position hiérarchique.

Le prévenu nie les faits et évoque un flirt, pour lui, elle était consentante : « Elle me regardait avec le regard du désir. » Défense qui est loin d'avoir convaincu le procureur de la République.

Une position hiérarchique au cœur des débats

Le 9 novembre 2022, une femme dépose plainte au commissariat d'[Argentan](#) à l'encontre de son chef pour agressions sexuelles. Elle relate qu'elle est employée au lycée Jeanne-d'Arc comme aide cuisinière.

Son chef, qu'elle connaissait déjà, avait son numéro de téléphone, mais si les messages étaient au début professionnels, ils sont devenus de plus en plus amicaux, voire intimes allant jusqu'à lui dire qu'il souhaitait avoir une relation sexuelle avec elle.

Mariée et mère de famille, elle lui a fait part de son refus et lui a signalé qu'elle craignait que son mari ou encore ses enfants tombent sur ce genre de message.

L'homme l'aurait attirée dans une réserve pour lui toucher les fesses et les seins à travers ses vêtements. Elle l'aurait repoussé avant qu'il ne lui attrape la main et la pose sur son sexe en érection qu'il sortira de son pantalon. Elle réussira à s'enfuir alors qu'il lui manifestait son regret en disant : « Dommage, je t'aurais bien fait la fête. »

D'autres scènes de ce genre vont se reproduire par la suite. Une fois dans un ascenseur où il lui dira, devant un refus, « qu'il faisait ce qu'il voulait, qu'elle n'avait rien à dire, qu'il était son chef », ce qu'il reconnaîtra, mais pour lui dans un autre contexte. Elle déclarera qu'il lui aurait même imposé une fellation.

Le proviseur décide immédiatement de le licencier

Elle s'était confiée à une amie qui dira aux enquêteurs avoir lu certains de ces messages. Informé des faits, le proviseur du lycée a immédiatement pris la décision de licencier cet homme. Il avait bien

remarqu e que cette femme s'enfermait   cl e dans des salles. Lui, ne se voit pas comme un monstre, juste un homme qui a fait une connerie. Il ira jusqu'  faire un chantage au suicide   une amie de la plaignante.

[Plac e](#) en garde   vue, il finissait par reconna tre avoir eu un flirt avec cette femme, lui avoir caress e les fesses et les seins au travers de ses v tements, mais affirme ne jamais avoir sorti son sexe. Il reconna t qu'elle lui avait fait part de son refus, mais pour lui, elle lui jouait la com die. « Elle me faisait comprendre par des regards, par un jeu de s duction, qu'elle n' tait pas contre. » Rien dans ce genre n'a  t  retrouv e dans l'exploitation du t l phone de la victime.

« Le regard du d sir » contre la r alit 

du dossier

  la barre, le pr venu, v tu de noir, nie toute agression. « Je ne suis pas un mauvais gar on. Oui, nous avons eu un flirt, mais c' tait dans les deux sens, elle me regardait avec le regard du d sir », affirme le pr venu. Selon lui, elle a voulu cacher ces actes   son conjoint, elle ne voulait pas assumer leur relation. « Je n'ai jamais agress e sexuellement cette femme. C'est sa parole contre la mienne. »

Une expertise ne soul ve aucun comportement dangereux sur le plan psychiatrique et le reconna t totalement responsable de ses actes.

« Est-ce un flirt ou une agression sexuelle ? La question   laquelle nous devons r pondre », d clare le procureur dans son pr ambule. Selon le magistrat, le consentement n cessaire, c'est lui qui l'a interpr t e dans sa t te.

Pour le procureur de la R publique, la culpabilit  ne fait aucun doute.

Il a vu dans le reflet d'un regard le d sir de cette femme, mais il est le seul   l'avoir vu

Le procureur de la R publique

Il a ensuite rappel e que la position de force du chef de cuisine constituait une circonstance aggravante.

Le minist re public a requis une peine de 30 mois de prison, dont 18 mois assortis d'un sursis probatoire de deux ans. Cette peine s'accompagnerait d'obligations de soins, d'indemnisation de la victime, d'une in ligibilit  de deux ans et d'une inscription au FIJAIS (Fichier des auteurs d'infractions sexuelles).

Le tribunal a mis sa d cision en d lib r e. Le jugement sera rendu le mardi 5 mai   9 heures.

